

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL N° 14-2021

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2021

Bouclement du préavis N° 08-2018 Conservation des ouvrages d'art - Phase 2

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

Pour rappel, en date du 30 mai 2018, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 900'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux sur les ouvrages d'art jugés prioritaires.

L'ensemble des prestations a été exécuté conformément aux attentes et à la satisfaction de la Municipalité.

Le décompte final des dépenses s'élève à CHF 836'469.20 TTC, y compris les participations cantonales et communales, ce qui représente une non-dépense de CHF 63'530.80 TTC.

Le montant dépensé sera amorti à partir du 1^{er} janvier 2022, sur une durée de 30 ans, selon les modalités décrites dans les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 24 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

G. Reichen

Le syndic

Le secrétaire

Ph. Steiner